



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 25 Novembre 2011**

L' an deux mille onze et le vingt cinq Novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : GENDRON Brigitte, MERCIER Nadine, THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, DESOEUVRE Joël, LEBERT Thierry, LEONARD Jérôme, ORY Gilbert, ROBIL Jarno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARTIER Sylvie, à Mme MERCIER Nadine, MM : BEAUNÉ Olivier, à M. LEBERT Thierry, GUET Patrick, à M. LEONARD Jérôme, RAHAL Joseph à M. DUPUIS Pascal,

Excusé(s) : M. SAVARD Olivier

A été nommé secrétaire : M. LEBERT Thierry a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 21 Novembre 2011

Date d'affichage : 21 Novembre 2011

SOMMAIRE

- **TABLEAU des EMPLOIS Maj. 21**
- **EXPÉRIMENTATION de l'ENTRETIEN PROFESSIONNEL au COURS des ANNÉES 2011 et 2012.**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - ASSAINISSEMENT**
- **TRAVAUX de VOIRIE 2011 - AVENANT N° 1 -**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 8 - COMMUNE -**

Réf : D-2011-85 - Objet : TABLEAU des EMPLOIS Maj. 21

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23 Septembre 2011, Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau de l'emploi suivant :

- Création d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques à 35 H pour 1 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** : d'adopter le tableau de l'emploi ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er Décembre 2011.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2011

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-86 - Objet : EXPÉRIMENTATION de l'ENTRETIEN PROFESSIONNEL au COURS des ANNÉES 2011 et 2012.

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 76-1,

Vu le décret n° 2010-716 du 29 Juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire NOR : 10CB1021299C du 6 Août 2010 relative à la mise en oeuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel au sein des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 13 Juin 2011 relatif aux critères d'appréciation de la valeur professionnelle,

Considérant la possibilité de mettre en place à titre expérimental l'entretien professionnel en lieu et place de la notation pour les années 2011 et 2012,

Considérant la nécessité pour l'assemblée délibérante de se prononcer, dans le cadre des dispositions susvisées, sur cette mise en oeuvre en déterminant les cadres d'emploi concernés ainsi que les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires concernés,

Le Conseil Municipal,

-DÉCIDE

. De mettre en place, à titre expérimental, l'entretien professionnel au titre des années 2011 et 2012 pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires (tous les cadres d'emploi). La notation est supprimée.

. De fixer les critères d'évaluation suivants :

- Efficacité dans l'emploi et dans la réalisation des objectifs,
- Compétences professionnelles et techniques,
- Qualités relationnelles,
- Contribution à l'activité du service.

. De communiquer le bilan annuel de cette expérimentation au Comité Technique Paritaire et transmis au conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

. D'adopter la proposition ci-dessus.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 2)

Réf : D-2011-87 - Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Assainissement 2011 :

<u>D/R</u>	<u>Compte</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
D	1641	Annuités d'emprunts	+ 100
R	1313	Subvention Département	+ 100

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-88 - Objet : TRAVAUX de VOIRIE 2011 - AVENANT N° 1 -

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché de travaux conclu avec l'entreprise SCREG pour les travaux de voirie en cours en raison de suppléments indispensables demandés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** les travaux complémentaires,

- **DONNE** son accord à l'avenant n° 1 du marché dévolu à l'entreprise SCREG, sise au MANS et signé le 24 Juin 2011, pour un montant de 82.037,09 € Hors Taxes, soit 98.116,35 € Toutes Taxes comprises.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour un montant de 13.400,00 Hors Taxes (16.026,40 € Toutes Taxes Comprises) et tous documents s'y rapportant.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-89 - Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 8 - COMMUNE -

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Commune 2011 :

<u>D/R</u>	<u>Compte</u>	<u>Imputation</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
D	192	OS	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations	10.329,07
R	2132	OS	Immeubles de rapport	10.344,07
D	675	OS	Valeurs comptables des immobilisations cédées	10.344,07
R	776	OS	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de	10.329,07
R	775	R	Produits de cessions d'immobilisations	15,00
D	2128 0151	R	Autres agencements et aménagements de terrains	6.700,00
D	2128 0158	R	Autres agencements et aménagements de terrains	14.000,00
D	2128 0165	R	Autres agencements et aménagements de terrains	8.500,00
D	2128 0171	R	Autres agencements et aménagements de terrains	200,00
D	2128 0178	R	Autres agencements et aménagements de terrains	11.500,00
D	21312 0155	R	Bâtiments scolaires	22.000,00
D	2135 0159	R	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	700,00
D	2138 0162	R	Autres constructions	23.000,00

D	2151 0163	R	Réseaux de voiries	63.000,00
D	21534 0164	R	Réseaux d'électrification	11.000,00
D	2158 0151	R	Autres installations, matériel et outillage techniques	100,00
D	2181 0164	R	Installations générales, agencements et aménagements divers	5.200,00
D	2184 0154	R	Mobilier	400,00
D	2184 0155	R	Mobilier	800,00
D	2184 0166	R	Mobilier	1.200,00
D	2184 0177	R	Mobilier	200,00
D	2188 0151	R	Autres immobilisations corporelles	1.200,00
D	2188 0152	R	Atelier Communal	600,00
D	2188 0158	R	Autres immobilisations corporelles	3.600,00
D	2188 0166	R	Autres immobilisations corporelles	1.800,00
D	20413 0164	R	Départements	- 87.000,00
D	2112 0163	R	Terrains de voirie	- 10.000,00
D	2113 0158	R	Terrains aménagés autres que voirie	- 32.000,00
D	2128 0163	R	Autres agencements et aménagements de terrains	- 6.685,00
D	21318 0155	R	Autres bâtiments publics	- 40.000,00

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

La séance est levée à 0 :00